



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les conséquences du doublement des franchises médicales

Question écrite n° 11295

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les conséquences du doublement des franchises médicales. Le Gouvernement a exprimé sa volonté de doubler les franchises médicales et le forfait de consultation. Cette annonce, dans un contexte d'inflation, est particulièrement inquiétante. En effet, les patients sont déjà parfois confrontés à des médecins qui se déconventionnent, à des dépassements d'honoraires imposés, aux franchises actuelles et aux déserts médicaux. Les doubler rendrait encore plus inégalitaire l'accès aux soins. Dans ce contexte de paupérisation, de nombreux foyers seraient contraints de faire des choix en matière de santé. Dans le même temps, les laboratoires pharmaceutiques à l'origine des trois vaccins les plus utilisés dans la lutte contre la covid-19 et bénéficiant d'aides publiques, annoncent des bénéfices colossaux. Les bénéfices pour l'année 2021 de ces entreprises sont estimés à 34 milliards de dollars avant impôts, ce qui représente 93,5 millions de dollars par jour. Au regard de ces arguments, il lui demande d'abandonner ce projet et de rechercher, le cas échéant, d'autres sources de revenus, notamment en apportant une grande vigilance sur le contrôle des prix des médicaments et en mettant à contribution les grands groupes pharmaceutiques.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11295

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8075

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)